

AFFAIRE N° 7. - Acquisition d'un terrain de 65 ha 09 a, situé au Brûlé, appartenant à Monsieur Williams CLAIN.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 2 Avril 1971, je vous proposais l'acquisition d'un terrain de 65 ha 09 a, situé au Brûlé, appartenant à Monsieur Williams CLAIN, pour le prix de 16 000 000 de Frs CFA.

Il avait été cependant décidé de désigner une Commission chargée de se rendre sur les lieux pour examiner le terrain. Cette dernière s'est prononcée défavorablement à l'issue de son examen pour l'acquisition de cet immeuble. Toutefois, compte tenu de ce que Monsieur CLAIN accepte un paiement échelonné sur 4 ans, la première échéance ayant lieu en 1973, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain destiné à recevoir une colonie de vacances.

La dépense sera inscrite au Budget Primitif des années 1973, 1974, 1975 et 1976 à concurrence de 4 000 000 CFA.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. BEDIER. - Je demande la parole.

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je m'explique difficilement que l'affaire du terrain William CLAIN revienne une fois de plus sur le tapis.

Ce terrain, de l'avis de tous, est inaccessible et n'est d'aucun intérêt étant donné la nature de son sol tourmenté, vallonné et en pente très accentuée.

En dépit de l'avis défavorable de la commission constituée pour le visiter, vous voulez nous amener à en faire l'acquisition, Monsieur le Maire.

Cette boulimie d'un genre un peu spécial ne s'explique guère, à moins, Monsieur le Maire, que, vous identifiant à la Commune que vous administrez, vous vous donniez l'illusion de devenir un gros propriétaire foncier en achetant à tour de bras tous les terrains, sans distinction.

On achète par ci, on achète par là, on met la surenchère, on fausse le prix des terrains en ville et en zone rurale, on exploite sans motif sérieux.

Le terrain CLAIN, proposé à 15 000 000 au départ, est passé à 16 000 000..... Pourquoi pas à 20 000 000 ou à 30 000 000 pendant qu'on y est ?

Il s'agit, et vous semblez le perdre de vue, Monsieur le Maire, des deniers publics.

C'est ainsi que la dette de la Commune alors que vous l'avez prise en main, cette commune pour laquelle l'équipe MACE-REYDELLET a tant fait, et sans pour cela lui avoir donné à aucune époque l'aspect d'un champ de bataille, que cette dette, dis-je, est passée de UN MILLIARD CENT QUATRE VINGT MILLIONS à DEUX MILLIARDS TROIS CENT CINQUANTE MILLIONS \$ .....

Je ne puis, quant à moi, et devrais-je rester seul, souscrire plus avant à une politique de prestige et de démagogie qui rompt trop souvent l'équilibre du budget et met le Conseil Municipal dans l'obligation d'écraser les contribuables sous le poids d'impôts nouveaux

(protestations).

C'est ce que j'avais à dire et je le dis, n'en déplaise à n'importe qui !

M. CHANE KUNE. - Ce sont les termes que vous avez employés qui déplaisent !

M. BEDIER. - Il n'était plus question du terrain CLAIN. On revient sur ce terrain et on veut nous amener à l'acheter. On achète n'importe quel terrain, à n'importe quel prix. On vient de payer 8 000 000 un petit terrain de 450 m2 auprès du lavoir. Auprès du Marché alors que les Domaines avaient évalué un terrain à 10 000 000, on le paie 16 000 000, avec les frais d'éviction. Je dis que c'est une politique que je ne peux plus supporter. On achète des terrains à tour de bras, le plus souvent inutilisables !

LE MAIRE. - Quand vous aurez terminé, Monsieur BEDIER, je pourrai peut-être parler ?

M. BEDIER. - J'ai le droit de parler. Donnez-nous vos explications.

LE MAIRE. - Vous avez voulu parler tout de suite, vous ne m'avez pas laissé le temps de terminer. Ceci n'est qu'une proposition. C'est le Conseil Municipal qui décide, ce n'est pas moi.

M. BEDIER. - Vous nous demandez de diligenter l'acquisition.

LE MAIRE. - La Commission des Finances et des Travaux Publics a émis un avis défavorable.

M. DEBIER. - C'est moi qui ai demandé à Monsieur DUPONT de rectifier et de mettre défavorable à la place de favorable.

LE MAIRE. - Il y avait avis défavorable. La Commission s'est réunie, tous les membres sont présents ....

M. BEDIER. - Il y avait AVIS FAVORABLE, c'était dans le procès-verbal.

LE MAIRE. - C'est peut-être une erreur. La Commission s'est réunie et tous les membres sont ici présents. Monsieur HOARAU, vous en êtes le Président

M. HOARAU. - La Commission a donné un avis défavorable.

M. BEDIER. - On achète n'importe quel terrain. Même si on n'en a pas besoin, on achète. On est arrivé à devoir 2 360 000 000 sur la dette communale alors que, lorsque vous avez pris en main la ville, elle était de 1 180 000 000, alors que MACE était là depuis 9 ans ..... avant lui, il y avait des dettes ! où allons-nous !...

LE MAIRE. - Vous estimez, en conséquence, que tous les travaux que nous avons faits sont inutiles ?

M. BEDIER. - Vous embrassez trop, Monsieur le Maire, je vous l'ai dit dans votre bureau. Vous faites trop de travaux en ville de Saint-Denis, vous gênez tout le monde. C'est une protestation générale, seulement personne n'en parle !

LE MAIRE. - Monsieur Bédier, justement, j'aurais aimé que les gens paient. Je suis passé à la télévision à un moment où il était question de ces routes. Les gens auraient pu téléphoner. Il n'y a eu aucune protestation. Vous avez un avis particulier que vous appelez général !

\* M. BEDIER. - J'ai la franchise de dire ce que je pense.

LE MAIRE. - Monsieur Bédier, tout le monde peut dire ce qu'il veut, à condition de rester dans la vérité.

M. BEDIER. - Je suis dans la vérité !

LE MAIRE. - Non, vous ne restez pas dans la vérité puisque l'on vous dit, justement, que ceci est une proposition.

M. BEDIER. - Vous construisez des routes, Monsieur le Maire, vous enlevez les caniveaux avant même la construction des égouts et après de fortes pluies tous les travaux sont à recommencer !

M. HOARAU. - Nous discutons sur le terrain CLAIN.

M. BEDIER. - Le terrain CLAIN ! Ce sont des dépenses excessives, exagérées ! On est entré dans l'ère des dépenses !

M. TANDRYA. - Qui est le Président de la Commission des Finances ?

LE MAIRE. - Monsieur Marcel HOARAU.

M. HOARAU. - La Commission des Finances a donné un avis défavorable pour l'achat du terrain CLAIN. Etaient présents : MM. RIVIERE, GERARD, BOYER Bruno, APAVOU, TESSIER.

M. TANDRYA. - Il s'agit donc d'une erreur de frappe.

M. GERARD. - Effectivement, mes chers Collègues, la Commission des Finances s'est prononcée défavorablement et, personnellement j'étais contre l'achat de ce terrain. Il semble que, malgré tout, il y ait eu un fait nouveau et c'est pourquoi l'affaire revient devant le Conseil Municipal. Il s'agit de la proposition de l'étalement du prix. Il faut savoir si, compte tenu des nouvelles conditions, nous pourrions faire l'affaire.

Donc il y a cette question du terrain de Saint-François sur laquelle vous pouvez vous prononcer et qu'il ne faut absolument pas mélanger avec les autres problèmes.

Je m'étonne pour ma part d'une intervention aussi vive de mon collègue BEDIER en ce qui concerne la généralité des travaux en ville de Saint-Denis, alors qu'ils sont passés à tous les précédents conseils municipaux et n'ont jamais fait l'objet d'interventions. Il est certain que la Commune de Saint-Denis s'endette pour des travaux dont les générations futures seront bénéficiaires. Il est certain que l'on peut revenir au temps de la "tinette", que cela coûte moins cher, mais c'est tout de même d'une autre époque ! Je suis désolé, mais je pense que Saint-Denis étant une ville moderne, il faut mettre en place les systèmes d'égout. Je suis d'autant plus surpris que, tout à l'heure nous avons voté une 7ème tranche d'assainissement, sans aucune opposition ou abstention de la part des collègues. Je ne comprends pas.

M. BEDIER. - J'ai posé la question, Monsieur GERARD, à savoir : avant de commencer la 7ème tranche d'assainissement, tous les travaux en bas seront-ils terminés ? Je me suis opposé et, je l'ai dit au Maire en tête à tête, à toutes ces constructions. Vous démolissez la ville complètement.

M. TESSIER. - Nous travaillons pour l'avenir.

LE MAIRE. - Monsieur Bédier, libre à vous de vous opposer. Vous avez émis votre opinion, les collègues vous ont répondu. Quant à moi, je ne prendrai pas la peine de vous répondre. Je veux seulement demander à mes collègues s'ils veulent continuer dans cette voie ou suivre la voie de Monsieur Bédier ....

DOCTEUR THEVENIN. - Permettez-moi, Monsieur le Maire. Ce que je vais dire n'a rien à voir avec l'acquisition du terrain CLAIN, mais concerne l'endettement de la Commune. Monsieur le Ministre DEBRE nous a réunis dernièrement. Je crois que vous étiez tous présents. Nous avons parlé de l'endettement de la Commune et Monsieur le Ministre a trouvé que notre Commune était parmi les moins endettées de France.

M. BEDIER. - Parce que l'on a dit qu'il y avait 5,50 % d'intérêts, mais on n'a pas parlé des annuités d'emprunt.

LE MAIRE. - L'endettement se calcule ainsi.

M. BEDIER. - Allez doucement, faites les choses au fur et à mesure.

LE MAIRE. - La population va plus vite que nous. Les voitures vont encore plus vite que nous. Je ne veux pas, ici, en aucun cas, accuser mes prédécesseurs mais, justement, il me semble qu'eux n'ont pas vu l'avenir de la ville. Ils se sont contentés de faire marcher une "boutique" sans voir que la population passait de 65 000 à 106 000 habitants. Ce n'est pas un reproche. Sans doute n'avaient-ils pas les mêmes moyens que nous. Par ailleurs, ils ont fait de très grandes choses.

M. BEDIER. - Oui, ils ont fait beaucoup pour la ville de Saint-Denis, mais ils suivaient le budget communal, ils ne se lançaient pas dans des dépenses exagérées.

LE MAIRE. - Les 2/3 de ce conseil étaient déjà là.

M. BEDIER. - Je ne crois pas. A l'époque de MACE, beaucoup d'entre vous n'étaient pas ici.

M. BOURHIS. - Avant d'entreprendre des travaux en ville de Saint-Denis, je crois que Monsieur le Maire a toujours réunis les riverains, en une séance de travail qui se passait dans la salle des Mariages, où, avec les Services Techniques, toutes les explications étaient fournies, ainsi que la durée des travaux et les inconvénients qu'il y aurait à supporter. C'est un fait certain, ces travaux gênent quelque peu les administrés. Il y a quelques mouvements de mauvaise humeur, quelques grincements de dents, mais, par la suite, les gens sont bien contents de se retrouver avec une belle chaussée.

M. BEDIER. - Qui ne dure pas ...

M. BOURHIS. - Je regrette, les travaux qui ont été entrepris récemment sont des chaussées qui ont été refaites à une profondeur telle qu'elle tiendront longtemps.

M. BEDIER. - Les dernières peut-être, mais voyez l'état de la rue Ruisseau des Noirs !

M. BOURHIS. - Les rues Alexis de Villeneuve, Jean Chatel, Juliette Dodu sont des rues qui ont été faites avec le maximum de sécurité.

M. BEDIER. - On doit administrer une ville compte tenu de ses possibilités. On ne doit pas hypothéquer l'avenir. Que l'on laisse à chaque génération ses problèmes !

(protestations générales)

M. MONDON. - Monsieur le Maire, je regrette pour<sup>ma</sup>/part que, dans son exposé, mon collègue Bédier ait cru bon d'employer les termes virulents d'un journal de l'opposition qui avait dit que vous accomplissiez une politique de grandeur et de démagogie. Moi, je dis que vous accomplissez une politique de réalisations, n'en déplaise à mon collègue Bédier.

M. BEDIER. - Je ne sais pas de quel journal vous voulez parler ...

M. MONDON. - Je veux parler de TEMOIGNAGES. Vous avez repris exactement ses termes "politique de grandeur et de démagogie".

M. BEDIER. - Monsieur Mondon, si vous voulez des explications je vous en donnerai ! Je vais vider le sac ! Vous, surtout, Monsieur Mondon, je vous demande de vous taire !

LE MAIRE. - Monsieur Bédier, asseyez-vous ! Vous n'avez pas le droit de demander à qui que ce soit de se taire.

La parole est à Monsieur Tomi.

M. TOMI. - Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je crois que la discussion s'est élevée à propos de l'acquisition du terrain CLAIN, au Brûlé, et j'y suis toujours.

LE MAIRE. - Le terrain a été prétexte à discussion.

M. TOMI. - Je pense personnellement que, pour l'aménagement de Saint-Denis et c'est pourquoi j'ai insisté tout à l'heure pour ne pas faire de demi-mesure sur l'élargissement de la chaussée, tous nos moyens doivent d'abord aller dans le secteur "A" de la ville. Je voulais simplement poser une question : au cas où nous serions intéressés par l'acquisition de ce grand terrain au Brûlé, quels sont les projets que nous aurions ?

LE MAIRE. - En fait, le terrain CLAIN, comme je vous l'ai dit, a été prétexte à discussion, prétexte à vider son sac ! ... Je ne savais pas que votre sac était plein, Monsieur Bédier !

M. BEDIER. - Il l'est, et sur pas mal de questions, je ferai des mises au point.

LE MAIRE. - Monsieur Bédier, je suis capable, moi aussi, de faire des mises au point. Jusqu'à maintenant, vous avez fait partie de ce Conseil, vous avez voté et vous n'avez jamais rien dit.

M. BEDIER. - Si, j'ai toujours fait des observations.

LE MAIRE. - Ici ! Monsieur Bédier, je peux vous montrer les procès-verbaux des conseils municipaux.

M. BEDIER. - N'oubliez pas qu'il y a eu une réunion préalable dans votre bureau et que j'étais opposé systématiquement au vote des centimes.

LE MAIRE. - La réunion qu'il y a eu dans mon bureau était une réunion de travail, avant le Conseil Municipal. La réunion du Conseil a lieu, ici, dans la salle des délibérations, où un procès-verbal est établi et sur lequel nous pouvons reprendre vos déclarations. A chaque fois, vous avez tout voté. Par conséquent, je ne vois pas ce qui aujourd'hui peut motiver un changement. Ou alors, il y a eu un fait nouveau.

M. BEDIER. - Il y a eu pas mal de faits nouveaux.

LE MAIRE. - Dites-les, Monsieur Bédier, vous le voyez, je suis à l'aise.

M. TOMI. - Monsieur le Maire, je vous avais posé une question.

LE MAIRE. - Je réponds à votre question. D'abord, il est absolument erroné que le terrain CLAIN soit passé de 15 000 000 à 16 000 000. J'ai ici, dans le dossier, les propositions de vente de Monsieur CLAIN. Le terrain a toujours été à 16 000 000 depuis 1969.

M. BEDIER. - Je dis non, ce terrain, on en parlait depuis REYDELLET. Au dernier Conseil Municipal, on ne devait plus en parler.

LE MAIRE. - En 1969, il était évalué à 16 000 000, en 1970, il était toujours évalué à 16 000 000. Il y a les promesses de vente enregistrées. Tout le reste n'est que balivernes. Ce terrain a été visité par une commission qui, à l'époque, s'est prononcée défavorablement sur son acquisition. Le terrain n'est pas mauvais en lui-même, mais trop excentré. Nous voulions l'acheter pour y installer une colonie de vacances. Le problème des jeunes, qu'on le veuille ou non, est un problème préoccupant. Nous avons 62 000 jeunes de moins de 25 ans. Ce n'est pas en travaillant au jour le jour qu'on pourra faire quelque chose pour tous ces gens. C'est pour cette raison que je m'élève contre des propos qui marquent un esprit rétrograde. Je le dis en toute franchise.

Nous devions donc faire une colonie de vacances, mais elle aurait été excentrée et nous avons abandonné le projet. Nous avons même trouvé que le prix de 16 000 000 était un peu élevé.

Mais, il y a eu un fait nouveau. Monsieur William CLAIN nous a proposé la chose suivante : au lieu de payer 16 000 000 cash, nous pouvons payer 4 000 000 pendant 4 ans, à partir de 1973. Financièrement, théoriquement, cela ne peut pas être une mauvaise affaire. Autrement dit, en 1976, nous aurons payé 16 000 000 un terrain qui en vaudra beaucoup plus !

M. BEDIER. - Mais qui est inaccessible !

LE MAIRE. - De toute manière, l'avis de la Commission a été défavorable. Je vous présente donc le dossier, avec le fait nouveau, en vous disant qu'il y a AVIS DEFAVORABLE et qu'il vous appartient de décider. La délibération qui vous est proposée ici est simplement le fait tel qu'il est posé.

M. TOMI. - J'ai voulu poser cette question parce que je pensais bien qu'il s'agissait d'une question concernant les jeunes. N'est-ce pas l'occasion de dire un peu ce que nous faisons pour les jeunes de la Commune ? Et s'il y a là une occasion de réaliser quelque chose pour la jeunesse dans l'avenir, de pouvoir dire : nous avons cela en réserve pour vous, alors là, je pense qu'il n'y a pas de problème.

LE MAIRE. - Les réserves foncières ont toujours été les plus grandes forces d'une commune. C'est à partir du moment où l'on a des réserves foncières que l'on peut maîtriser tous les prix. Ce n'est pas lorsqu'on veut construire une école qu'il faut acheter un terrain. Il doit être acheté au moment opportun. C'est pour cette raison, Monsieur Bédier, que nous achetons tous les terrains qui peuvent servir, soit à des écoles, soit à des Maisons de Jeunes, soit à des constructions de routes. Mais nous achetons honnêtement et en faisant le bilan de tout ce que nous avons acquis, nous voyons bien que nous avons fait des économies sur 3 années.

Le problème de ce terrain CLAIN, qui fait l'objet de la discussion, est, qu'effectivement, il ne présente pas un caractère d'urgence dans ce sens que si nous avons quelque chose à faire pour les jeunes, nous devons le faire du côté de Sainte-Clotilde, du Chaudron, où il y a des occasions de réaliser quelque chose. C'est dans ce coin que se présente l'opération d'urgence. Mais, il est évident que si nous étions suffisamment riches, cette opération, financièrement, serait bonne, en payant 4 000 000 pendant 4 ans, estimation domaniale. Nous

avons un choix à faire. C'est pour cette raison que j'ai quand même présenté l'affaire devant le Conseil car il y avait un fait nouveau. Il est évident aussi que nos finances actuellement doivent permettre les urgences. La Commission des Finances, et son Président nous l'a confirmé, a émis un avis défavorable pour cette opération, tant pis donc pour l'opération financière.

M. Bruno BOYER. - Je voudrais donner mon opinion sur ce problème, d'autant plus que je voulais rappeler que la majorité de la Commission était défavorable à l'acquisition de ce terrain. Moins de 25 Frs le m<sup>2</sup>, ce n'est pas cher, mais il y a quand même des questions qui ont justifié l'avis de la Commission, ainsi : le terrain pouvait-il vraiment être utilisé à quelque chose de valable ? On a avancé l'idée d'une colonie de vacances, c'est une excellente chose, mais, à cet usage, il est des questions qui se posent : à savoir quelle est l'altitude du terrain ? est-il bien exposé ? n'est-il pas trop accidenté pour les éventuels colons ? par ailleurs, la viabilité (route d'accès, eau, électricité) ne risque-t-elle pas d'atteindre un prix prohibitif au moment de son utilisation ? Quant à moi, je pense que, si dans un avenir prévisible et pas trop éloigné, ce terrain ne doit pas être utilisé, on ne doit pas en faire l'acquisition. Il ne faut pas confondre Commune avec Domaines ou ONF.

LE MAIRE. - En effet, il y a des opérations urgentes à faire en ville où la population est plus dense.

M. Bruno BOYER. - Les 16 000 000 peuvent être utilisés ailleurs.

M. BEDIER. - Est-ce que je peux placer un mot ?

LE MAIRE. - Monsieur RIVIERE, vous avez demandé la parole, vous pouvez parler.

M. BEDIER. - Est-ce que je peux parler ?

LE MAIRE. - Monsieur RIVIERE, vous avez la parole. Chacun parle à son tour.

M. RIVIERE. - Monsieur le Maire, après l'intervention de Monsieur Bédier, j'ai sous les yeux le rapport de la réunion de travail que nous avons eue avec Monsieur le Ministre DEBRE. Lors, de cette réunion, vous avez fait part de vos inquiétudes, de vos appréhensions au sujet de la démographie galopante que nous avons à Saint-Denis et des quantités de millions qu'il vous fallait trouver pour aller de l'avant. Ce problème ne vous a pas échappé et n'a pas échappé non plus au Ministre. Qu'il me soit permis ici, pour apaiser les craintes de mon collègue BEDIER, de reprendre ce qui a été dit lors de la séance de travail.

Quand le Maire engage une dépense, il l'engage sous le couvert du Conseil Municipal, mais, au préalable les membres de la Commission du Budget se réunissent. Nous sommes donc, en premier lieu, concernés par les délibérations qui sont présentées au Conseil Municipal.

" M. LE MINISTRE. - Quant à votre endettement, de combien  
" est-il ?

" M. DUPONT. - Nous avons à payer une annuité portant sur  
" 170 000 000 de capital et 113 000 000 d'intérêts.

" M. LE MINISTRE. - De combien est votre budget annuel ?

" M. DUPONT. - De trois milliards environ.

" M. LE MINISTRE. - Et votre taux d'endettement ?

" M. DUPONT. - Il est de 5,45 %. Nous sommes bien en dessous  
" du plafond.

" M. LE MINISTRE. - Vous n'êtes pas endettés.

" LE MAIRE. - Mais il nous faut quand même trouver chaque  
" année 170 000 000 de Frs CFA en capital.

" M. BEDIER. - C'est tout de même le dixième de notre budget.

" M. LE MINISTRE. - Il faut calculer différemment. Vous avez  
" chaque année à payer une partie du capital et une partie des inté-  
" rêts.

" M. DUPONT. - Les intérêts d'emprunt payés en 1972 correspon-  
" dent à 5,45 % des recettes ordinaires.

" M. BEDIER. - Il y a quand même le remboursement du capital  
" sur un budget de 3 milliards.

" M. LE PREFET. - On considère qu'une commune moyenne est rai-  
" sonnablement endettée quand la dette en intérêts représente 10 %.

" M. LE MINISTRE. - Vous n'êtes pas une commune endettée.

" M. TOMI. - Ce n'est pas tout à fait exact ; ce sont les seuls  
" intérêts qui représentent les 5 %. L'ensemble du remboursement repré-  
" sente 10 %.

" M. LE PREFET. - Il n'y a pas une commune urbaine en France  
" qui n'ait pas atteint et dépassé 10 %."

Je ne vois pas, mon cher collègue Bédier, ce qui motive vos inquiétudes, vos appréhensions puisque de l'aveu même de Monsieur le Ministre, de Monsieur le Préfet, nous sommes restés en dessous de nos possibilités d'endettement.

LE MAIRE. - Monsieur le Ministre n'a fait que répéter un règlement d'administration.

M. LAPIERRE. - Je suis toujours à l'affaire CLAIN. Je ne mets pas en doute la compétence des Commissions des Finances et des Travaux Publics, mais j'aurais été content de voir un avis favorable à la place de l'avis défavorable qui a été donné pour l'acquisition de ce terrain, surtout qu'il y a un avis favorable pour toutes les autres affaires.

LE MAIRE. - On ne met pas les avis favorables par analogie !

M. LAPIERRE. - Oui, mais j'aurais été content de voir un avis favorable.

LE MAIRE. - La Commission se penche sur chaque affaire.

M. LAPIERRE. - Monsieur Bruno BOYER m'a devancé. Si nous calculons le prix de revient du m<sup>2</sup> du terrain, il coûte moins de 25 Frs le m<sup>2</sup>. Ce terrain est accessible par une route carrossable qui demande à être entretenue. Il y a l'électricité, il y a même des sources sur le terrain et la présence d'une colonie de vacances serait tout à fait logique et très bien à tous points de vue. Cela permettrait aux enfants d'avoir un coin à eux et aux vacanciers qui montent se reposer au Brûlé de ne plus entendre leurs cris, car malgré toute la compétence des dirigeants, ils ne peuvent pas rester tranquilles.

M. TOMI. - Ce sont des enfants.

M. LAPIERRE. - J'ai demandé à trois agents forestiers de me donner leur avis sur ce terrain CLAIN. Ils le connaissent mieux que nous. Ils m'ont dit qu'il était très accidenté et qu'il fallait faire abstraction d'un peu plus de la moitié, mais que, sur la partie restante, on pouvait faire pas mal de choses. Pour 16 000 000, je ne vois pas qui pourrait proposer un terrain, à un tel prix en ce moment. Naturellement, je ne vais pas inviter mes collègues à voter pour l'acquisition du terrain, mais c'est une simple remarque que je me suis permis de faire en tant que responsable du Brûlé.

LE MAIRE. - C'est une remarque qui abonde dans le sens des réflexions de Monsieur TOMI et de moi-même. Financièrement parlant, c'est une opération qui n'est pas mauvaise, mais nous avons d'autres projets plus importants. Il y a lieu de faire un choix, la Commission des Finances a fait ce choix en émettant un avis défavorable.

M. BEDIER. - Je tiens à faire une précision ici. J'ai toujours travaillé dans le bien de la Commune et c'est ainsi qu'en qualité de Vice-Président de la MUFA, alors que la Commune de Saint-Denis avait demandé un prêt de 600 000 000, prêt qui ne pouvait pas être accordé,

la MUFA a souscrit à la CAISSE à l'EQUIPEMENT des COLLECTIVITES LOCALES pour 600 000 000 d'actions, à ma demande, pour que la Commune puisse faire un emprunt à cette Caisse des Collectivités Locales. La Commune grâce à mon intervention, a déjà pu avoir la somme de 250 000 000. Est-ce vrai ou n'est-ce pas vrai ?

LE MAIRE. - C'est vrai.

M. BEDIER. - La Commune a demandé encore une somme de 300 000 000 à la même caisse. Jusqu'à présent, la réponse, si elle n'est pas négative, est restée sous silence. Je constate que l'on achète et que l'on impute sur les 300 000 000 que l'on n'a pas, sur ce que l'on n'est pas sûr d'obtenir.

LE MAIRE. - Nous n'achèterons pas si nous n'avons pas le prêt.

M. BEDIER. - Peu importe ! ce sont des imputations de dépenses. Vous avez un budget et vous êtes tenu par ce budget et si vous n'arrivez pas à l'équilibrer, que faites-vous ? Vous augmentez les centimes additionnels et par là-même vous êtes une cause de vie chère, et la vie ne cesse d'augmenter dans ce petit pays. Dans tous les pays qui nous environnent la vie est au 1/3 d'ici.

LE MAIRE. - Supprimons la SECURITE SOCIALE et la MUFA et coût de la vie diminuera.

M. BEDIER. - La MUFA rend de grands services et par mon intermédiaire, vous avez obtenu quelques millions.

LE MAIRE. - Monsieur BEDIER, publiquement ici, je tiens à vous remercier pour votre intervention ; je ne vais pas demander à tous mes collègues de dire ce qu'ils ont pu faire, un jour ou l'autre, pour la Commune. Je passe sur ce que j'ai pu faire, je devais le faire, c'était mon devoir.

D'autre part, par les chiffres mêmes que vous citez, je suppose que vous êtes bien "complice" de tous les achats que nous avons pu faire. C'est vous qui avez pu obtenir ce prêt. Si nous n'avions pas eu cet argent, nous n'aurions rien pu réaliser.

M. BEDIER. - Il arrive un moment où la coupe est pleine et alors elle déborde.

LE MAIRE. - Mes chers Collègues, puis-je mettre la question aux voix ?

Je vous rappelle que le Conseil des Adjoints et la Commission des Finances ont émis un avis défavorable concernant l'achat de ce terrain, compte tenu des arguments qui ont été présentés.

Monsieur LAPIERRE s'étant abstenu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis DEFAVORABLE à l'acquisition du terrain William CLAIN au BRULE.

M. LAPIERRE. - Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal, à mon avis, a suivi entièrement les avis émis par les commissions compétentes qui se sont intéressées aux affaires. Si maintenant tout le monde est d'accord pour suivre de nouveau les avis des commissions, j'estime qu'il n'est plus nécessaire de réunir le Conseil Municipal.

LE MAIRE. - Les commissions sont composées de personnes qui se penchent d'une façon plus poussée sur chaque affaire. Nous ne pouvons pas amener ici les dossiers et les présenter à chacun d'entre vous. Dans tout conseil municipal, il y a toujours des commissions qui étudient les problèmes et elles présentent leurs conclusions aux membres du Conseil qui suivent leur avis ou non. Dans le cas présent, le Conseil ne suit pas systématiquement l'avis de la commission. Celle-ci donne simplement un avis pour l'éclairer. En général, le Conseil fait confiance à la commission.

M. LAPIERRE. - L'avis des commissions influe beaucoup sur la décision du Conseil Municipal.

M. TESSIER. - Les commissions étudient les dossiers.

LE MAIRE. - Les membres des commissions sont désignés par vous.

M. LICHARDY. - Le Conseil Municipal ne suit pas toujours l'avis des commissions puisque nous avons rejeté l'affaire n° 2.

M. BEDIER. - Je me permets d'émettre un vœu : des délégations de pouvoir ont été données au Maire pour diligenter pas mal de questions. Je serais d'avis que les conseillers municipaux aient entre les mains toutes les décisions prises par le Maire. On ne les voit jamais. Le registre circule au moment où le Conseil se réunit, où l'on ne peut pas se pencher sur ce qui a été fait.

LE MAIRE. - Le registre est présenté à chaque réunion du Conseil Municipal et il est à votre disposition, tous les jours au Secrétariat. Normalement, ces délégations m'ont été données et on peut me les enlever, mais ne dites pas ici qu'on ne vous les présente pas.

Justement, je profite de l'occasion pour poser une question : Mesdames et Messieurs, dois-je continuer dans cette voie ou non ?

(Le Conseil Municipal approuve le Maire dans ces décisions)

(Applaudissements).

LE MAIRE. - Je vous remercie.

M. GERARD. - De toute manière, le registre des délégations est à la disposition de n'importe quel conseiller municipal. Ceux qui veulent le consulter et s'intéresser aux décisions prises par le Maire en fonction des pouvoirs que nous lui avons donnés peuvent s'adresser au Secrétariat. Ils auront les renseignements immédiatement.